

# Assurance pour un voyage

## Secure Single Trip

### Prestations d'assurance – expliqué brièvement

#### Annulation de voyage

Si le voyage est annulé ou reporté en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un problème médical, d'un décès ou de toute autre raison mentionnée dans les Conditions générales d'assurance, les frais dus au titre du contrat seront remboursés.

#### Interruption de voyage

Si le voyage est annulé, interrompu ou terminé prématurément pour l'une des raisons mentionnées dans les Conditions générales d'assurance, les frais supplémentaires sont pris en charge et/ou le montant proportionnel des prestations non utilisées et non remboursables est remboursé.

#### Retard du voyage

Si le voyage est retardé en raison d'un retard du transporteur ou pour toute autre raison mentionnée dans les Conditions générales d'assurance, les frais payés à l'avance et les frais supplémentaires encourus seront remboursés.

#### Bagages

Si les bagages sont endommagés, volés ou perdus par un transporteur pendant le voyage, les frais de réparation ou de remplacement sont pris en charge après déduction de la valeur vénale.

#### Retard de bagages

Si un transporteur livre les bagages en retard pendant le voyage, les frais

pour les articles nécessaires jusqu'à l'arrivée des bagages seront remboursés.

#### Frais de guérison à l'étranger

Si une maladie, une blessure ou un problème médical soudain et inattendu survient pendant le voyage à l'étranger, les frais médicaux ou dentaires d'urgence, raisonnables et conformes aux normes du marché, seront remboursés en aval des régimes légaux de sécurité sociale.

#### Assistance médicale d'urgence

Prise en charge, en cas de maladie, blessure ou problème médical grave, des frais de transfert vers l'hôpital le plus proche, de rapatriement médical, de voyage de visite, de rapatriement de proches et/ou de rapatriement en cas de décès.

#### Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)

La franchise de l'assurance casco due conformément au contrat de location de voiture est prise en charge. Ceci s'applique également aux véhicules des fournisseurs de car sharing.

#### Protection argent liquide et comptes

En cas de perte ou de vol de la carte de crédit, de la carte bancaire, de la carte postale ou de toute autre carte de débit ou de paiement, les pertes financières subies lors d'opérations

#### Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour un voyage d'une durée maximale de 120 jours.
- La prestation d'assurance «Service dépannage et accident» s'applique en Suisse et en Europe.
- Les montants de couverture des prestations d'assurance s'entendent par cas ou par événement.
- Pour la prestation d'assurance «Bagages» une franchise de CHF 200.– s'applique en cas de vol.
- Pour la prestation d'assurance «Assistance médicale d'urgence» il existe une prestation maximale de CHF 5'000.– pour la visite et CHF 30'000.– pour les frais de recherche et de sauvetage.
- L'assurance peut également être souscrite par des personnes domiciliées à l'étranger, pour autant que le voyage ait été réservé en Suisse.
- Les Conditions générales d'assurance s'appliquent (CGA).

#### Procédure en cas de sinistre

Pour la procédure à suivre en cas de sinistre, veuillez vous référer aux informations contenues dans les CGA. Vous pouvez déclarer le sinistre rapidement et simplement sur [www.allianz-protection.com](http://www.allianz-protection.com)

de paiement ou de retrait effectuées frauduleusement par un tiers sont remboursées.

### Service dépannage et accident

Si un véhicule à moteur conduit par le preneur d'assurance est impliqué dans une panne ou un accident, les frais de dépannage, de remorquage ou de récupération sont pris en charge.

### Protection juridique

Prise en charge des services de protection juridique liés aux voyages à l'étranger.

### Services pendant votre voyage



Communication d'hôpitaux à l'étranger



Avance de frais auprès de l'hôpital



Service de conseil en cas de problèmes pendant le voyage



Service de conseil médical 24h/24h



Service de notification pour les proches et l'employeur



Service de blocage des cartes de crédit et de client

Si vous avez des questions sur nos produits, nous vous conseillons volontiers à l'adresse suivante **+ 41 44 283 32 22** ou **info.ch@allianz.com**



Prestations d'assurance	Secure Single Trip Classic	Secure Single Trip Premium	Secure Single Trip Premium PLUS
Annulation de voyage	max. 50'000.-	max. 50'000.-	max. 50'000.-
Interruption de voyage	illimitée*	illimitée*	illimitée*
Retard du voyage	2'000.-	2'000.-	2'000.-
Bagages	-	-	4'000.-
Retard de bagages	-	-	500.-
Frais de guérison à l'étranger	-	1'000'000.-	1'000'000.-
Assistance médicale d'urgence	illimitée*	illimitée*	illimitée*
Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)	-	10'000.-	10'000.-
Protection argent liquide et comptes	-	2'000.-	2'000.-
Service dépannage et accident	-	illimitée*	illimitée*
Protection juridique	-	Europe 250'000.- Monde 50'000.-	Europe 250'000.- Monde 50'000.-
Prestations de services pendant votre voyage	Communication d'hôpitaux à l'étranger, Service de conseil en cas de problèmes pendant le voyage, Service de notification pour les proches et l'employeur, Avance des frais auprès de l'hôpital, Service de conseil médical 24h/24, Service de blocage des cartes de crédit et de client		
Prime	7% du prix de l'arrangement Prime minimale de CHF 20.-	8% du prix de l'arrangement Prime minimale de CHF 45.-	9% du prix de l'arrangement Prime minimale de CHF 67.-

\* Le montant de la couverture est limité pour certaines prestations.